

30 mai 2013

GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 15 mai 2013, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **20/05/2013** au **24/05/2013** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
23/05/2013	5 135	6,2500	32 093,75
24/05/2013	124 000	6,2362	773 288,80
TOTAL	129 135		805 382,55

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.